



créer une fausse insolvabilité

Par **bololo**, le **25/10/2011** à **13:50**

Bonjour

pourrai je savoir si je peux porter plainte à la GD pour création d'insolvabilité volontaire de mon ex... (papa de mes 4 filles et condamné pour pédophilie) sur deux et sorti de prison mais travaillant et devant me le signifier ds la huitaine décision donnée par le JAF suite à la suppression de pension alimentaire dès sa sortie de prison et basée sur fausses déclarations pour que je puisse refaire ma demande au JADE plus il bosse à temps plein déclare mi temps et perçoit le salaire + du sous mains et de l'assedic et de surcroît de l'APL sur base de salaire à mi tempsvoilà j'espère avoir une réponse assez vitemerci cordialement

Par **Domil**, le **25/10/2011** à **14:28**

Vous pouvez toujours aller à la gendarmerie mais attention, si c'est faux, si finalement rien n'est prouvé, vous risquez une condamnation